

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 15 Mai
Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune
et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-
à-L'Eau

Etaient présents (24): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie FOUCAN, Monsieur Judex LACLOSSE, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Marie-Christine NANETTE

Etaient absents (07): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur BLANCHE/MARIE Kléber, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES

Etaient représentés (02): Madame Victoire JASMIN (par Madame Marie FOUCAN), Monsieur Jean DARTRON (par Monsieur Jean BARDAIL)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Christine NANETTE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 11-04-2014

Approbation de la deuxième édition du projet « OPERA GRIPPON » et de la tarification correspondante

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013, la 1^{ère} édition du spectacle « OPERA GRIPPON » avait remporté un franc succès tant au niveau de la qualité des prestations que du nombre des spectateurs.

Forte de cette réussite, la ville présente la deuxième édition sur le thème de **la violence**.

Il s'agira pour une centaine d'enfants inscrits en pause méridienne en collaboration avec l'association « La puce à l'oreille » de mettre en scène des tableaux prônant le mieux vivre ensemble le **samedi 21 juin 2014 au stade pierre MONNERVILLE à 18h.**

Au regard des dépenses qu'engendrera la manifestation, soient 16 905€, Monsieur le Maire demande au préalable au conseil de valider le plan de financement ci-après, ainsi que la fixation d'un tarif pour l'entrée de la manifestation à 2 € pour le public nombreux attendu.

DESIGNATIONS	DEPENSES	DESIGNATIONS	RECETTES
Prestation de la puce à l'oreille (technicien son et lumière, infographie, achats de tee shirt, captation vidéo, fabrication de pancarte, location de retro projecteur, frais de gestion...)	10 900,00 €	COMMUNE	9 855,00 €
sonorisation Réception avant et après spectacle Achat de collation (Enfants /parents/équipe/technique...)	3 255,00 € 500,00 €	DAC	3 000,00 €
Achat matériel pédagogique	200,00 €	SPONSORS	1 050,00 €
Location de chapiteau Goûters (achat eau, jus, gâteaux) Achats divers Achat de billets d'avion	1 500,00 € 200,00 € 100,00 € 250,00 €	ENTREE DE LA MANIFESTATION (1500 x 2 €)	3 000,00 €
TOTAL	16 905,00 €		16 905,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
et après en avoir délibéré**

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser la tenue deuxième édition de la manifestation intitulée « OPERA GRIPPON » sur le territoire de la Commune de Morne-à-L'Eau.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement de l'opération ainsi que présenté ci-après :

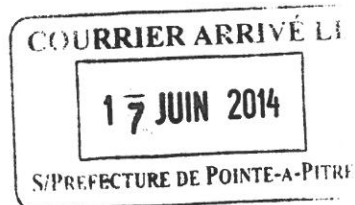
DESIGNATIONS	DEPENSES	DESIGNATIONS	RECETTES
Prestation de la puce à l'oreille (technicien son et lumière, infographie, achats de tee shirt, captation vidéo, fabrication de pancarte, location de retro projecteur, frais de gestion...)	10 900,00 €	COMMUNE	9 855,00 €
sonorisation Réception avant et après spectacle Achat de collation (Enfants /parents/équipe/technique...)	3 255,00 € 500,00 €	DAC	3 000,00 €
Achat matériels pédagogique	200,00 €	SPONSORS	1 050,00 €
Location de chapiteau Goûters (achat eau, jus, gâteaux) Achats divers Achat de billets d'avion	1 500,00 € 200,00 € 100,00 € 250,00 €	ENTREE DE LA MANIFESTATION (1500 x 2 €)	3 000,00 €
TOTAL	16 905,00 €		16 905,00 €

ARTICLE 3 : D'autoriser la participation financière de la Ville de Morne-à-L'Eau, ce pour un montant de 9 855, 00 euros (neuf mille huit cent cinquante cinq Euros).

ARTICLE 4 : D'autoriser la fixation d'un tarif pour l'entrée de la manifestation à 2 euros.

ARTICLE 5 : D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.



Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau le 15 Mai 2014

Pour le Maire empêché
(art. L2122-17 du CGCT)
Le Maire
Le Maire Adjoint Faisant Fonction

Jean-Claude LOMBION

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre